

DONNE

VERS LA LIBÉRATION

Après dix ans d'attente, Brignogan sera sans doute soustrait au joug de Plounéour-Trez en octobre prochain

Voilà dix ans que la population de Brignogan a émis la prétention de disposer d'elle-même... dans le cadre des lois, bien entendu. Voilà dix ans que cette agglomération poursuit le projet de son érection en commune. Les arguments produits ont été admis, les raisons invoquées reconnues exactes et cependant cette station balnéaire si fréquentée demeure encore sous la tutelle de Plounéour-Trez.

Brignogan, simple village de pêcheurs il y a cinquante ans, est entièrement né de l'initiative privée. A aucun moment Plounéour-Trez, chef-lieu actuel de la commune, n'a fait le moindre effort pour aider à ce développement. Au contraire, la municipalité s'est toujours employée à l'entraver.

L'attraction du lieu provoquait la venue, chaque été, de touristes de plus en plus nombreux. Pour s'y fixer, on construisit des immeubles, des hôtels,

Pour s'y fixer on construisit des maisons de commerce. On édifiait selon sa fantaisie, la municipalité refusant de faire établir un plan d'alignement. Elle ne voulut pas davantage aménager la nouvelle agglomération et n'accorda aucun crédit pour la desservir en créant les chemins indispensables.

En dépit de cette mauvaise volonté évidente, la population de Brignogan n'a cessé de croître.

Justement on s'étonnait de constater qu'une commune qui disposait là d'un merveilleux moyen d'accroître considérablement ses ressources, refusait de l'utiliser.

Bien mieux, elle s'opposait à l'organisation des services d'hygiène les plus élémentaires.

Aucun service d'eau. Les habitants doivent faire construire des citernes ou utiliser des fontaines près desquelles le purin s'écoule librement.

Pas de service de réputation. Des tas de fumier en bordure des routes. Des dépôts d'ordures et de débris de toutes sortes au milieu des maisons. Près des plages, des tessons de bouteilles, des vieilles boîtes de conserves, tous les déchets imaginables entassés.

Lassés de constater l'inutilité de leurs plaintes, les habitants s'unirent pour réclamer l'érection de leur section en commune.

La municipalité de Plounéour-Trez, craignant de voir échapper le plus clair de ses ressources, émit un avis défavorable.

Cependant un commissaire enquêteur fut désigné. Son enquête confirma pleinement les griefs formulés.

Le 2 août 1926, le Conseil d'arrondissement de Brest émettait un avis favorable à la demande de séparation. Même avis était donné par le préfet du Finistère.

Le 22 septembre 1926 le Conseil gé-

néral proposait, lui aussi, l'érection de Brignogan en commune. Le Conseil d'Etat, consulté, déclara partager le même avis.

Les Brignoganais avaient, par suite, été appelés à élire une commission syndicale. Cette élection la connut quelque animation, car en face de la liste des réclamants se présentait une autre liste constituée par la municipalité de Plounéour-Trez et ayant à sa tête le maire lui-même. Cette dernière liste fut largement battue.

Ce ne fut plus seulement l'inertie que l'on opposa aux réclamations des habitants de Brignogan. On mit à l'index des maisons de commerce. Puis, en avril 1932, le maire prenait un arrêté interdisant les danses et bals publics « tant sur les chemins que dans les établissements ouverts au public ou les locaux y attenants ».

Pour une station balnéaire si fréquentée le coup était rude, on le conçoit. Aussi cela n'est-il pas fait pour engager les Brignoganais à faire abandon de leur projet.

La municipalité de Plounéour-Trez et ses amis s'employaient activement à user de tous les moyens dilatoires possibles pour faire échec à la demande présentée par Brignogan. Il restait encore, en effet, à obtenir l'assentiment du Parlement.

En février 1922, le projet était présenté à la Chambre. Mais le rapporteur fit tant et si bien que l'affaire fut renvoyée pour étude.

Elle y serait encore si, récemment, le Sénat ne l'avait examinée à son tour. Les faits de la cause sont tels que la Haute Assemblée n'hésita pas à se déclarer favorable à l'érection de Brignogan en commune.

Et le projet a été renvoyé à la Chambre des députés, qui doit maintenant se prononcer en dernier lieu.

Nous venons d'avoir la bonne fortune de rencontrer M. Gentin, député de l'Aube, membre de la commission d'administration générale départementale et communale, chargé de rapporter cette affaire. Avec une parfaite bonne grâce, il a bien voulu nous déclarer :

— Etant donné les faits invoqués par les demandeurs ainsi que les avis favorables émis par les diverses assemblées qui ont eu à examiner l'affaire, je pense, sans vouloir préjuger du vote de mes collègues, que les habitants de Brignogan obtiendront satisfaction.

« Quoi qu'il en soit, mon rapport sera présenté dès la rentrée des Chambres, en octobre, et une solution définitive sera enfin donnée à cette affaire. »

Voilà, croyons-nous, qui est bien fait pour renforcer les espoirs de tous ceux qui ont projeté de soustraire Brignogan à l'insupportable tutelle de Plounéour-Trez.